



## Le numérique en santé : enfin une priorité en France

Paris, le 30 avril 2019 – « Accélérer le virage numérique » : le Snitem (Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales) se félicite des engagements pris par le Gouvernement à l'occasion de la présentation de sa feuille de route. Le syndicat reste plus que jamais force de propositions et acteur de la mise en application.

Suite à la présentation le 25 avril par la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, de la feuille de route du numérique en santé, le Snitem salue la mise en place d'une gouvernance qui devrait permettre de définir une politique efficace du numérique en santé et d'en garantir la cohérence. Porteur d'innovations, le numérique en santé est une des priorités affichées du Snitem. Les entreprises du dispositif médical, partie prenante de cette transformation de notre système de santé, doivent pouvoir s'intégrer et évoluer dans ce nouveau cadre.

Aussi, le Snitem espère que la mise en place d'une méta-plateforme par l'Etat et d'un socle technologique ainsi que l'intensification de la sécurité et de l'interopérabilité des systèmes d'information permettront d'intégrer significativement les **dispositifs médicaux connectés** mais aussi **les données produites par les équipements** tels que ceux d'imagerie, tous les dispositifs médicaux ayant par ailleurs un rôle structurant dans l'organisation des soins. Leur inclusion dans les plateformes prévues par l'Etat est nécessaire et pourra se concrétiser au travers de formulaires de spécialités (par exemple : suivi du diabète, télécardiologie, télésuivi de l'apnée du sommeil, ...) afin d'améliorer la prise en charge des patients (de la prévention au suivi).

Le Snitem rappelle également que le nouveau règlement européen 2017/745 sur les dispositifs médicaux (application mai 2020) met en œuvre des exigences de traçabilité de ces produits de santé via **l'identifiant unique (UDI)**. Il est essentiel de prévoir son intégration dans les systèmes d'information.

Enfin, les pilotes du chantier numérique ont insisté sur le fait qu'un de ses enjeux était de favoriser le développement des innovations thérapeutiques et organisationnelles. A cet égard, il est fondamental que les entreprises du dispositif médical puissent avoir un **accès facilité aux données de santé** à des fins de recherche. C'est une des clés de succès permettant la création et le déploiement de produits de santé innovants et pertinents.

### A propos du Snitem

Créé en 1987, le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales (Snitem) rassemble les acteurs de l'industrie des technologies et dispositifs médicaux y compris les entreprises impliquées dans le numérique en Santé. Il fédère plus de 420 entreprises françaises ou internationales dont la plupart ont la taille de PME ou d'ETI. Le Snitem est la première organisation en France représentant les entreprises de ce secteur d'activité et l'interlocuteur privilégié et référent des pouvoirs publics. [www.snitem.fr](http://www.snitem.fr) - @Snitem

### Contacts

Snitem :

Nathalie Jarry, Responsable Communication Institutionnelle et Relations Presse – [nathalie.jarry@snitem.fr](mailto:nathalie.jarry@snitem.fr) - 01.47.17.63.35 / 06.64.77.51.59

Relations presse / Agence PRPA :

Alizée Feauveaux, [alizee.feauveaux@prpa.fr](mailto:alizee.feauveaux@prpa.fr) - 01.77.35.60.94 / 06.29.30.89.22

Anne Pezet, [anne.pezet@prpa.fr](mailto:anne.pezet@prpa.fr) - 01.46.99.69.60 / 06.87.59.03.88